

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Nomexy

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

Date de la convocation : 01 avril 2021

Date d'affichage : 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Martine BOULLIAT, maire.

Présents : BARGAS Xavier, BOULANGER Fanny, BOULLIAT Martine, CADET Murielle, CHERRIERE Marie-France, COMBEAU Jean-Michel, DUSSAULX Daniel, GAXATTE Delphine, GRANDIDIER Cyril, KLINGER Séverine, LAVALLEE Sylviane, LORENTZ Isabelle, NOEL Marie-Odile, SAUVEGET André, STOTE Daniel, THOMASSETTE Francine

Représentés : BEGIN Denis par BOULANGER Fanny, CAMARA Nfaly par KLINGER Séverine

Absents : CUNY Anthony

Secrétaire : Madame THOMASSETTE Francine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_13 - Vote des taux

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Madame le Maire explique que les taux ont lieu d'être revus pour donner suite à la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la fiscalité qui en a découlé.

Madame la Maire propose de maintenir les taux communaux votés l'année passée (TFB 19.25 % et TFNB 22.69 %) et d'y ajouter les taux perçus précédemment par le Département venant compenser les pertes de taxe d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les différents taux communaux, ainsi qu'il suit :

- Taxe Foncier Bâti 44.90 %
- Taxe foncier Non Bâti 22.69 %

2021_14 - Budget général - Adoption du budget primitif

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Après s'être fait présenter le budget primitif en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du budget général

2021_15 - Budget forêts - Adoption du budget primitif
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Après s'être fait présenter le budget primitif en annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du budget forêts

2021_16 - Subventions aux associations

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Madame la Maire fait part des demandes de subventions des associations. Plusieurs associations n'ont pas fait de demande de subvention ou des demandes de subventions inférieures aux années précédentes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

FIXE les subventions comme suit :

Associations Sportives		Associations à Caractère social	
A.S.N. Football	5000,00 €	Club de L'Entraide	0 €
A.S.N. Pétanque	800,00 €	Donneurs de Sang	300,00 €
Judo Club de Châtel	300,00 €	Protection Civile	300,00 €
Juliana Basket	0 €	Secours Catholique	1 200,00 €
Dynamic Gym	250,00 €	Jeunes sapeurs-pompiers CHANOVAX	0 €
Juliana Gymnastique	0 €	ADMR	500,00 €
Les Enfants du Biclou	650,00 €	Une rose, un Espoir	200,00 €
Libr'action	0 €	Associations à vocation culturelle	
Les coureurs des remparts	500,00 €	Amicale Laique	400,00 €
Aikido	0 €	Chantaloisir	400,00 €
		Culture et Bibliothèque pour tous	720,00 €
		Société des Fêtes	2200,00 €
		Total subventions	13720€

Madame Sylviane LAVALLEE , Membre et conjointe du président de la Société des Fêtes, Madame Delphine GAXATTE, commissaire aux comptes des Donneurs de Sang et Fanny BOULANGER membre du bureau de l'Association des Coureurs

des Remparts n'ont pas pris part aux votes concernant les associations dans lesquelles elles sont engagées.

L'ensemble des subventions a été approuvé à l'unanimité à l'exception de

- ASN Football 9 voix pour – 2 abstentions et 7 voix contre,
- ASN pétanque 15 voix pour – 5 abstentions,
- Amicale Laïque – 17 voix pour et 1 abstention.

2021_17 - ONF - Etat d'assiette 2021-2022
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Lors du conseil municipal du 04 décembre 2020, le conseil municipal s'est positionné sur les états d'assiette 2021 -2021.

Pour compléter la délibération, Il convient de préciser la destination des ventes pour les parcelles 1 et 13 R.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles précitées :

1. Parcelle 1 : Vente en bloc et sur pieds,
2. Parcelle 13 R : Vente en bloc et sur pieds ou en absence d'acquéreur à la première, vente en grumes et bois façonnés,

2021_18 - Amortissements

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

La commune doit amortir les dépenses réalisées au chapitre 20.

Madame la Maire indique qu'il convient d'amortir les travaux issus du programme pluriannuel de travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 26457.01 sur une durée de 15 ans à compter du 01/01/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir les travaux selon les modalités indiquées ci avant

2021_19 - Divagation des animaux errants

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	18	18	0	0	0

Les employés de la commune sont régulièrement appelés à prendre en charge des animaux qui divagent sur la voie publique. Ces prises en charge génèrent des frais (prise en charge et transport de l'animal chez le vétérinaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de facturer les interventions de manière forfaitaire au propriétaire de l'animal à raison de 30 € par intervention,

DIT que ces interventions seront encaissées à l'aide de la régie des droits de place.

Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.

Fait à NOMEXY, les jours, mois et an susdits

La maire,